

Fédération syndicale



Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 / 351 22 50 [www.sud-vd.ch](http://www.sud-vd.ch) – [infoud-vd.ch](mailto:infoud-vd.ch)

Lausanne, le 11 avril 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La perquisition du 26 avril 2011 au Château cantonal et au DFJC aura-t-elle lieu ?**

Depuis plus de six mois, le Conseil d'Etat multiplie les manœuvres pour bloquer les causes DECFO-SYSREM ouverts contre lui par ses salariés-es devant le TRIPAC ou la Commission de recours. Le gouvernement s'est mis en tête d'empêcher tout témoignage ou toute production de pièces qui pourraient le mettre en difficulté. Il s'agit de museler les syndicats et les plaignants-es, d'imposer l'arbitraire et d'empêcher que soient instruits et jugés de manière équilibrée et juste un certain nombre de procès en cours.

Retour de bâton, cela lui vaut aujourd'hui une perquisition ordonnée par la justice pour saisir une pièce dans un des procès menés par SUD au TRIPAC. Voici quelques éléments de cette histoire d'exécution forcée... assez extraordinaire.

En effet, un bras de fer oppose actuellement la justice et le Conseil d'Etat vaudois. L'Etat de Vaud refuse de produire une pièce sans doute déterminante dans le cadre d'un procès qui concerne directement plus de 160 maître-sse-s de gymnase, pénalisé-e-s dans le calcul de leur ancienneté lors du passage à DECFO-SYSREM fin 2008. Anecdotique ? Pas quand on se rappelle que le refus de la majorité de droite du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur une cause portée par les syndicats et défendue par Anne-Catherine Lyon auprès du gouvernement en février 2009 avait provoqué une rupture de collégialité de la part de la ministre socialiste, résumée par un inédit : « *Je ne peux assumer cette décision injuste du Conseil d'Etat.* » (24 Heures, 27 février 2009)

La pièce que l'Etat refuse de produire est un rapport du DFJC qui pourrait bien renfermer des éléments favorables aux enseignant-e-s lésé-e-s. En effet, si Pascal Broulis déclarait à l'époque ne pas craindre les recours, la Cheffe du DFJC déclarait quant à elle que « *l'analyse que fait le département, c'est qu'il y a de forts risques que l'Etat perde.* » (Le Courrier, 27 février 2009)

Le Conseil d'Etat a refusé de produire la pièce en invoquant la Loi sur l'information (LINFO), grâce à laquelle il entend décider en tout temps ce qu'il livre ou non à la justice. Le TRIPAC ne l'a pas suivi et a ordonné l'exécution forcée de la pièce en septembre 2010 déjà. L'Etat de Vaud a fait recours au Tribunal cantonal mais celui-ci ne l'a pas suivi non plus et a confirmé l'ordonnance (arrêt du 24 février 2011) fixant l'exécution par le Juge de paix au 26 avril 2011. C'est maintenant au Tribunal fédéral que l'Exécutif s'est adressé avec pour tout premier objectif d'obtenir l'effet suspensif. Il n'est pas évident que le Conseil d'Etat le décroche. A quand alors la gendarmerie au Château cantonal et à la Barre 8 ?

Tout le dossier sur [www.sud-vd.ch](http://www.sud-vd.ch) et [www.svms.ch](http://www.svms.ch)  
<http://www.svms.ch/spip08/spip.php?article230>

Contacts : Gilles Pierrehumbert (079 681 43 31) / Françoise Emmanuelle Nicolet (076 316 91 23)